RÉpublique Française'
Ministère chargé de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le sife internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un lotissement de 9 lots par procédure de Permis d'Aménager.

- Permis d'aménager. $\qquad$ $14.139 \mathrm{~m}^{2}$

La loi $n^{\circ} 78-17$ du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

La création de ce lotissement permettra de supprimer une "dent creuse" dans l'urbanisation type "quartier" existante, avec une liaison douce jusqu'à la voie verte (ancienne voie SNCF) existant au Sud du projet.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet <br> 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront, après obtention du permis d'aménager et purge de tous les recours, à la mise en œuvre de viabilisation de lots à bâtir :

- Voirie - Assainissement EP - AEP - Electricité BT - Téléphone
- L'assainissement EU se fera par assainissement autonome
- Espaces verts par plantation sur les espaces à créer et nettoyage de l'EBC existant avec respect des arbres existants.


### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A court et moyen termes, les espaces et équipements communs seront rétrocédés à la Commune de TALLER et seront pris en charge par les différents concessionnaires qui en assureront l'entretien.
4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de Permis d'Aménager.
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utlilsées


Joignez à votre demande les annexes $n^{\circ} 2$ à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oul, cette installation ou cet ouvrage a-f-il fait l'objet d'une évaluation environnementale?

4.7.2 Si oul, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

```
5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée
```

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concemant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle? |
| :---: | :---: | :---: | :---: |
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | 」 | X | Le projet se situe à 6.7 km à l'Est de la ZNIEFF II n 720001981 |
| En zone de montagne? | $\square$ | X |  |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope? | $\square$ | $x$ |  |
| Sur le territoire d'une commune littorale? | $\square$ | $x$ |  |
| Dans un pare national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional? | $\square$ | $x$ |  |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration? |  | X |  |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable? | $\square$ $\square$ | X |  |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation? | $\square$ | $x$ |  |


| Dans une commune <br> couverte par un plan de <br> prévention des risques <br> naturels prévisibles (PPRN) <br> ou par un plan de <br> prévention des risques <br> technologiques (PPRT) ? <br> Si oui, est-il prescrit ou <br> approuvé? |
| :--- |

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant:


|  | Est－il susceptible d＇avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire？ | $\square$ | 区 |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
|  | Engendre－t－il la consommation d＇espaces naturels， agricoles，forestiers， maritimes ？ | 区 | $\square$ | Le projet porte sur une pinède âgée de 20 ans environ． |
| Risques | Est－il concerné par des risques technologiques？ | $\square$ | 区 |  |
|  | Est－il concerné par des risques naturels？ | $\square$ | 区 |  |
|  | Engendre－t－il des risques sanitaires？ Est－il concemé par des risques sanitaires？ |  | 区 |  |
| Nuisances | Engendre－t－il des déplacements／des trafics | 区 | $\square$ | La création de 9 lots à bâtir générera des déplacements quotidiens de 9 nouveaux foyers． |
|  | Est－il source de bruit？ <br> Est－il concerné par des nuisances sonores？ | 区 $\square$ | $\begin{aligned} & \square \\ & \boxed{x} \end{aligned}$ | Il y aura une période de bruit lors de la réalisation des travaux de viabilisation par l＇utilisation des engins de chantier et des camions d＇approvisionnement． <br> Durée estimée ： 3 mois |


|  | Engendre－t－il des odeurs？ <br> Est－il concerné par des nuisances olfactives？ |  | 区 <br> 区 |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
|  | Engendre－t－il des vibrations？ |  |  | Uniquement lors de la phase travaux，compactage de la structure de chaussée． |
|  | Est－il concerné par des vibrations？ | 区 | $\square$ | Durée estimée ： 2 jours |
|  | Engendre－t－il des émissions lumineuses ？ <br> Est－il concerné par des émissions lumineuses？ | $\boxed{\chi}$ |  <br> 区 | La gestion de l＇éclairage public à créer sera，dès rétrocession des équipements communs aux services concessionnaires，gérée par ces derniers． |
| Emissions | Engendre－t－il des rejets dans l＇air？ | $\square$ | 区 |  |
|  | Engendre－t－il des rejets liquides？ Si oui，dans quel milieu？ | $\square$ | 区 |  |
|  | Engendre－t－il des effluents？ | 区 | $\square$ | Les systèmes d＇assainissement individuels devront être conforme aux normes en vigueur et aux prescriptions du service concessionnaire pour un impact minimum sur le milieu naturel． |
|  | Engendre－t－il la production de déchets non dangereux，inertes， dangereux？ | 区 | $\square$ | La production des déchets sera de type ordures ménagères，collectées par conteneurs de surface 750 l，et gérés par le service concessionnaire qui mettra à disposition les équipements nécessaires． |


6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés?
Oui $\square$ Non $X$ si oui, décrivez lesquelles:
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière?

Oui $\square$ Non $X$ Si oui, décrivez lesquels :
6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projeł destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet a pour conséquence la création de surfaces imperméabilisées.
Les mesures d'évitement sont :

- la mise en œuvre de structures d'infiltration pour les voiries et allées communes,
- la mise en œuvre de structure d'infiltration sur chaque lot en fonction de chaque projet.


## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est prévu sur un espace réduit : 1.4 ha environ.
Le projet s'inscrit dans le projet d'aménagement urbain de la Commune de TALLER par sa carte communale approuvée.
Le projet se situe loin de tout secteur protégé.
Les impact prévisibles du projet sont à court terme (durée des travaux de réalisation) et confinés au périmètre du projet.
Au regard de ces éléments, il me semble que l'étude d'impact n'est pas nécessaire car elle n'apporterait pas d'informations supplémentaires.

## 8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet |  |  |
| :---: | :---: | :---: |
| 1 | Document CERFA $n^{\circ} 14734$ intitulé «informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publié : |  |
| 2 | Un plan de situation au $1 / 25000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16000 et 1/64000 (ll peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; |  |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; |  |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories $5^{\circ}$ a), $6^{\circ}$ a), b) et c), $\left.\left.\left.\left.\left.\left.\left.\left.7^{\circ} \mathrm{a}\right), \mathrm{b}\right), 9^{\circ} \mathrm{a}\right), \mathrm{b}\right), \mathrm{c}\right), \mathrm{d}\right), 10^{\circ}, 11^{\circ} \mathrm{a}\right), \mathrm{b}\right), 12^{\circ}, 13^{\circ}, 22^{\circ}, 32,38^{\circ} ; 43^{\circ}$ a) et b) de l'annexe à l'article R . $122-2 \mathrm{du}$ code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | $\square$ |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux $5^{\circ}$ a), $6^{\circ}$ a), b) et $\left.c\right), 7^{\circ}$ a), b), $9^{\circ}$ a), b), c), d), $\left.\left.10^{\circ}, 11^{\circ} \mathrm{a}\right), \mathrm{b}\right), 12^{\circ}, 13^{\circ}, 22^{\circ}, 32,38^{\circ} ; 43^{\circ}$ a) et b) de l'annexe à l'article $R$. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet ( 100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre $1 / 2000$ et $1 / 5000$. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau: | $\square$ |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | $\square$ |

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

## Objet

- plan de situation Site natura 2000
- plan parcellaire au 1/1000.


## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à
MESSANGES
le, 8 Janvier 2018

Signature


